

Cadre réglementaire du Manitoba relatif aux évaluations environnementales et à la délivrance de licences en vertu de la *Loi sur l'environnement*

SOMMAIRE

L'évaluation environnementale est le processus consistant à évaluer les conséquences environnementales d'un projet d'exploitation en vue de la prise de décision relative aux approbations et aux licences. Bien que l'évaluation, d'une part, et la délivrance de licences, d'autre part, soient communément exprimées en termes distincts, on considère qu'elles font toutes les deux partie du même processus continu au Manitoba, tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur l'environnement*.

La cadre réglementaire du Manitoba relatif aux évaluations environnementales tire son origine de mécanismes légaux de lutte contre la pollution qui sont en place, sous une forme ou une autre, depuis la fin du 19^e siècle. Depuis la promulgation de la *Loi sur l'environnement* en 1988, l'évaluation environnementale est une exigence législative pour certains types ou certaines catégories d'exploitation. La *Loi* a été modifiée plusieurs fois depuis 1988, mais ses dispositions essentielles relatives à l'évaluation environnementale ainsi que les règlements connexes n'ont pas changé. Il convient maintenant de réformer les textes afin de tenir compte de l'évolution des attitudes à l'égard du rôle de l'évaluation environnementale ainsi que des progrès technologiques continuels.

Étant donné que la loi confère à la Commission le mandat d'améliorer les lois et l'administration de la justice au Manitoba, cette initiative de réforme met l'accent sur la modification des dispositions législatives et réglementaires ainsi que du cadre d'action relatifs aux évaluations environnementales à la délivrance de licences. Les recommandations formulées dans le présent rapport visent à rendre le cadre relatif aux évaluations environnementales et à la délivrance de licences plus à jour, plus certain, plus transparent et plus complet. Le rapport a également des objectifs éducatifs et vise à combler certaines lacunes en matière d'information que l'on constate actuellement dans les sources disponibles traitant du cadre légal au Manitoba.

Le chapitre 1 de ce rapport contient une brève introduction qui évoque la nécessité de la réforme et énonce les objectifs de la Commission de réforme du droit. Le chapitre 2 fournit du contexte sur l'élaboration du cadre réglementaire actuel au Manitoba relatif aux évaluations environnementales et à la délivrance de licences en vertu de la *Loi sur l'environnement*. Le chapitre 3 présente le processus actuel relatif aux évaluations environnementales et à la délivrance de licences au Manitoba et évoque brièvement les changements récents apportés au processus fédéral d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012. Le chapitre 4 présente et analyse les recommandations de réforme formulées par la Commission afin de moderniser les dispositions législatives ayant trait aux évaluations environnementales et à l'attribution de licences au Manitoba et d'en accroître la transparence, la certitude et la portée. Le chapitre 5 est un résumé des recommandations de la Commission en ce qui concerne la réforme.

Les recommandations de la Commission visent prioritairement à améliorer l'accès du public à l'information, en offrant à celui-ci davantage d'occasions de participer et en rendant plus transparent le processus relatif aux études environnementales et à la délivrance de licences. Les recommandations reconnaissent également la nécessité d'accroître la certitude du processus pour tous les participants et de moderniser l'organisation et le langage de la *Loi* en vue d'une meilleure harmonisation avec les autres provinces et territoires du Canada. La Commission a également formulé des recommandations à l'égard de problèmes liés à certains aspects du processus actuel, comme les appels et le suivi après l'attribution d'une licence, ainsi que sur la nécessité d'élargir le processus afin d'inclure un plus large éventail d'exploitations et de considérations environnementales.